

Le Figaro (Paris. 1854)

Le Figaro (Paris. 1854). 13/03/1897.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

urent. On releva la victime et on arrêta la meurtrière, qui ne chercha pas à s'enfuir. La blessée a été transportée à la pharmacie la plus proche, où on a constaté qu'elle avait été touchée par quatre projectiles qui l'avaient atteinte à la joue, au cou, dans le dos et au sommet de la tête. Trois de ces projectiles ont pu être extraits sur-le-champ, mais celui qui avait pénétré dans le dos n'a pu être encore retiré.

Elle donna son nom et son adresse : Mme Georges Favier, 14, rue de Turin. On la transporta à son domicile. La meurtrière fut emmenée au bureau de M. Aragon, commissaire de police. Elle déclara se nommer Marie Rochon, âgée de vingt-neuf ans, être domestique, actuellement sans place et demeurer 14, rue de Turin.

Voici comment elle a expliqué les motifs de la tentative d'assassinat qu'elle a commise. Marie Rochon a été employée comme bonne chez Mme Favier, dont le mari, ingénieur, possédait une usine au château de Courtaulin, commune de Faramontiers (Seine-et-Marne). Elle est restée à Courtaulin pendant le mois de mai dernier, seulement. Elle a été renvoyée, sans motif, prétend-elle, et on lui remet, toujours d'après elle, tous ses bagages.

Après cet envoi, le patronne chez Mme Favier a été suppléant, ajouta-t-elle, cette dame me dit qu'elle avait reçu de Mme Favier une lettre contenant de mauvais renseignements sur moi, et me conseilla de l'attaquer en diffamation. L'affaire vint devant la justice de paix de Coulommiers, où je demandai 1,200 francs de dommages-intérêts. Mais je ne pus me faire payer ces dommages-intérêts, pas plus que le reste de mes gages. Exaspérée, d'autant plus que je ne trouvais pas à me faire payer, je me suis vengée et j'ai guetté Mme Favier pour la tuer.

Il est en effet établi que cette femme, qui ne paraît pas avoir tout à fait de son bon sens, a attaqué Mme Favier devant le juge de paix de Coulommiers, qui l'a déboutée de sa demande, qui n'était nullement fondée. Elle a couru ensuite d'hommes d'affaires en hommes d'affaires, se laissant soutirer de l'argent par des gens qui exploitaient sa manie.

Son ancienne patronne se défend absolument de lui avoir donné les conseils qu'elle prétend avoir reçus. En résumé, Marie Rochon paraît tout simplement une déséquilibrée, atteinte de la manie de la persécution.

Je me suis coupé les cheveux, hier, a-t-elle dit à M. Aragon, je voulais me couper les cheveux et m'habiller en homme; j'avais fait l'acquisition d'un costume très élégant, mais j'ai pensé que j'aurais l'air de ce que je ne suis pas; d'ailleurs, je voulais revêtir ce costume pour un autre usage, qu'il me venait dans l'esprit de dire maintenant. Je ne voulais que faire peur à Mme Favier, car j'avais un couteau dans la manche et, si j'avais voulu, je lui aurais ouvert le ventre.

Le revolver dont elle a fait usage est une arme assez commune, calibre de 8 millimètres. Il est tout neuf et a dû être acheté tout exprès.

On va rechercher et interroger l'armurier qui l'a vendu et probablement chargé.

L'AFFAIRE ARTON

En rendant compte de la perquisition faite au siège de la liquidation de Panama, rue de la Chaussée d'Antin, nous avons dit que M. Le Poittevin avait saisi des documents très importants. Parmi ces pièces, se trouvait un chèque, en blanc, au porteur, de cent mille francs et que la Compagnie de Panama avait remis à Arton. Celui-ci l'acquitta dans un grand établissement financier, où il l'échangea contre des billets de banque.

C'est sur les indications d'Arton que ce chèque a été retrouvé, car, bien qu'il figurât dans le rapport de M. l'expert Flory, M. le juge d'instruction Franqueville n'avait pas cru, à cette époque, devoir le saisir.

On a cru, poursuivit-il, et je n'ai jamais rien fait pour démentir ce bruit, que j'avais été condamné. L'agent spécial du baron Jacques de Reinach. Quelle erreur! j'étais en rapport direct avec la Compagnie de Panama et c'est elle — le chèque que vous avez en votre possession le prouve suffisamment — qui me remettait de la main à la main des sommes qu'elle me donnait mission de distribuer.

Et notez bien, monsieur le juge, que je n'agissais pas d'après mes propres inspirations. La Compagnie de Panama me donnait des conseils et je suivais ses conseils. Elle me lançait tantôt sur une piste, tantôt sur une autre, et presque toujours, la piste était bonne... et le résultat excellent.

J'ai donc, je le répète, opéré seul, tout seul. Ce qui ne veut pas dire cependant, reprit vivement Arton, que j'ai été l'unique intermédiaire dans cette affaire. Oh non. Il y en avait d'autres que moi. Mais je n'insiste pas. Vous les connaissez, je vous les ai déjà indiqués.

M. Le Poittevin a convoqué à son cabinet pour lundi ou mardi prochain, nous ne savons trop au juste, quatre financiers dont les déclarations sont appelées à confirmer ou à contredire les affirmations d'Arton. C'est, d'ailleurs, à la requête de ce dernier que ces convocations ont été faites. Arton a insisté vivement auprès du juge pour être mis en présence de ceux qu'il a fait appeler au Palais.

Il faut s'attendre, quoi qu'on puisse dire, à de nouvelles surprises. De nouveaux noms ont été mis en cause. M. Le Poittevin lui-même a été compromis s'allonge.

A sept heures, l'inculpé a été reconduit à la Conciergerie.

LA CHARITÉ

Nous avons reçu : Pour la famille Peyrières, d'un ancien commis des postes, A. F., 5 francs. Pour Mme veuve Grenard, de Mme Dailly, 5 fr.; A. F., 5 fr. Total : 10 francs.

M. Amédée V... âgé d'une trentaine d'années, arrivait il y a quelques jours à Paris et descendait dans un hôtel de la rue de Rivoli. Il avait quitté Domat, son pays d'origine, en apportant une somme de 12,000 francs avec laquelle il se proposait de s'établir.

Dès le lendemain de son arrivée, il fit la connaissance d'une très jolie femme, Mélanie G..., occupant la chambre voisine de la sienne. Des relations s'établirent rapidement entre eux, et Mélanie, mise au courant des projets de M. V..., lui promit de les réaliser à bref délai.

Avant-hier soir, elle le présenta, en effet, à un individu qu'elle dit être son cousin et propriétaire d'une importante brasserie. Le cousin invita, sans tenir compte de la « cousine » et M. V... Le repas fut des plus gais et rendez-vous fut pris pour le lendemain. Mais quand, hier matin, le trop coquet Amédée, qui avait offert l'hospitalité à sa voisine, se réveilla, sa compagne avait disparu. Et, avec elle, les 12,000 francs!

Plaintes à été portée contre les deux escrocs.

UN CONTUMACE

Le service de la Sûreté a procédé, hier matin, à l'arrestation d'un négociant connu sur la place de Paris, M. Jean-Baptiste Dehems, directeur des Docks de Courcelles, 62, rue Tiquetonne.

Dehems, âgé de quarante-six ans, avait déjà été arrêté à Paris et, en 1891, il avait été l'objet d'une enquête dont il n'avait pas attendu le résultat. Il s'était empressé de passer la frontière. Il est parvenu à la Cour d'assises de la Seine, le condamnant, en janvier 1892, à dix ans de travaux forcés, pour faux et usage de faux.

Après avoir vécu deux années à l'étranger, Dehems se crut oublié à Paris et revint. Après diverses démarches, il réussit à se procurer des capitaux et fonda, il y a trois ans, les « Docks du Centre; magasins généraux et entrepôts de Paris », maison d'ailleurs en gros succès.

Cette entreprise marcha d'abord très bien. Les Docks du Centre avaient un loyer de 4,500 francs, occupaient six employés à poste fixe et plusieurs cochers-livriers dont les voitures parcouraient tout Paris. Mais, à la suite d'une contestation avec un fournisseur, celui-ci déposa contre Dehems une plainte en escroquerie et une enquête fut ordonnée.

Cette enquête fit découvrir le passé du négociant et un mandat d'amener fut lancé. Arrêté, malgré ses protestations, Dehems a été écroué au Dépôt. Son premier procès va être revisé.

Jean de Paris.

Mémoire. — Une explosion de gaz s'est produite hier soir, à six heures, dans le logement qu'occupe au troisième étage du n° 6 de la rue Morceur Mme Marie Schmuck, ménagère, d'origine allemande, et ses deux enfants et aux mains. Son état n'est pas très grave et les médicaments sont importants.

* Maison moderne, MODES, ROBES, 4, r. Halvay. * Quinquina Dubonnet, 16 bis, bd Morland, Paris. Envoyé poste cont. 0,60 timbres, bout. échantillon.

* On a arrêté la nuit dernière, rue de la Roquette, un individu qui, posté sur la place où se dresse la guillotine pour les exécutions, a répondu qu'il attendait le bourreau. Ce malheureux, un ouvrier ferronnier, Paul Desvignes, a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

A L'HOTEL DE VILLE

Journées très variées. D'abord, installation, par M. de Solvay, en personne, de la presse municipale dans les nouveaux locaux que l'augmentation du nombre de ses membres a rendus nécessaires. La coupe de champagne en main, le président du syndicat, M. Albert Montheuil, a remercié le préfet de la Seine, l'ancien président du Conseil, notre confrère Pierre Baudin, et M. Bellan, réçu syndic.

Pendant ce temps, M. Henry Coëly, qui doit exposer au prochain Salon des Champs-Élysées une immense toile, représentant *Une Séance du Conseil municipal*, prenait le croquis de deux ou trois toiles qui lui manquent. L'œuvre comptera 140 portraits : ceux des 80 conseillers, des deux préfets, du haut personnel administratif, de plusieurs journalistes, etc.

A trois heures, séance publique. Le nouveau président du Conseil municipal, M. Sauton, présida. Il commença son discours d'ouverture par l'éloge de M. Riand, qui mourut à l'hôtel de ville pendant l'incendie, puis après avoir fait un regard d'ensemble sur les derniers travaux accomplis, il dit :

Ce qui caractérise surtout l'œuvre du Conseil actuel, ce sont les mesures qu'il prend pour assurer, dans un avenir relativement prochain, la constitution de services publics, organisés en vue des besoins à desservir, pour s'affranchir tant que possible de l'exploitation actuelle, et contre lesquels il n'y a pas de protestations unanimes. Je veux parler des transports en commun, et des services de l'éclairage et du chauffage par le gaz.

Si les opinions ne sont pas encore faites sur le meilleur système d'exploitation, chacun reconnaît aujourd'hui que les dépenses de premier établissement ne doivent pas être le prétexte de gros dividendes servis à des actionnaires, alors que l'œuvre a pour but l'intérêt public.

C'est cet état d'idées que sera conçu le travail dont va nous saisir l'administration, relativement au projet du Métropolitain dont vous avez adopté le tracé.

M. Sauton émet ensuite le vœu de voir prochainement « le régime du service public » remplacer celui des monopoles.

Il conclut ainsi : Pour la sauvegarde de nos intérêts municipaux, il importe que le bon accord règne entre l'administration que la loi nous impose et le Conseil municipal de Paris.

Il ne dépendra pas de votre bureau, et, en particulier, de son président, qu'il n'en soit pas ainsi. Nous allons nous remettre à l'œuvre, toujours guidés par cette idée qu'en travaillant à la prospérité de Paris, en poursuivant, dans notre sphère, la réalisation des réformes économiques et sociales qui s'imposent à notre époque, nous travaillons pour le pays et pour la République.

On applaudit chaleureusement et on débâta sur les affaires les plus urgentes.

M. Faillat dépose une proposition invitant le Conseil municipal à envoyer au peuple hellène l'expression de sa profonde sympathie.

Festive, dit M. le préfet de la Seine, que, étant données les circonstances présentes et les interdictions auxquelles on pourrait se livrer, cette proposition est tout au moins inopportune. Il fait donc les plus expresses réserves.

J'appuie, dit le citoyen Labusquière, le vote de la proposition. Il s'agit d'une manifestation en faveur d'un peuple opprimé, debout pour conquérir son indépendance. La Ville de Paris doit être la massue opprimés.

C'est à ces paroles, dit M. Roger Lambelin, qui appartient à la droite, il s'agit d'une question d'humanité.

L'urgence, demandée par M. Faillat, est votée par 48 voix sur 48 votants. La proposition est ensuite adoptée à mains levées.

Le Conseil renvoie à la première Commission une proposition de M. Berthelot, visant directement M. Bassinet. Elle tend à faire inscrire dans tous les cahiers de charges une clause interdisant aux adjudicataires de prendre, comme concessionnaires de travaux, un conseiller municipal.

M. Chassaing-Goyon dépose une proposition invitant l'administration à insérer, dans le cahier des charges de concession de transports, une clause obligeant les concessionnaires à n'employer que du matériel de fabrication française.

Informations

Le prochain salon. — Voici la liste du jury de peinture pour le Salon de 1897 de la Société des artistes français : MM. Cormon, président; F. Barrias, J. Breton, Benjamin-Constant, Busson, Raphaël Collin, Dantan, Dawant, Gabriel Ferrier, Glaise, Guillemin, Harpignies, Henner, Humbert, J.-P. Laurens, H. Lévy, Renard, de Richemont, Roybet, Thirion, Vibert.

teuil dans les magasins de la Ville de Paris. Cette installation ne sera d'ailleurs faite qu'à titre provisoire et simplement en attendant la construction d'une vaste salle qui servira à la fois aux tirages des emprunts, au Conseil de révision et surtout de lieu de réunion pour les examens et concours.

Cette année encore, le commissariat général de l'Exposition a laissé à la disposition de la Préfecture de la Seine les bâtiments du Champ-de-Mars pour les examens de Polytechnique et de Saint-Cyr. Plusieurs projets pour la construction de cette salle d'examen sont à l'étude en ce moment.

Il est d'ores et déjà à peu près certain que l'on utilisera pour cet usage une partie du marché du Temple, qui, jadis si fréquenté, est maintenant de plus en plus déserté par le public parisien.

DÉCORATION.

Le ministre de l'Instruction publique vient de conférer à M. Rivière, le très aimable secrétaire du préfet de police, la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Depuis la mort de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, M. Lépine semble préoccupé de rajuster les cadres de la Préfecture de police.

Nous apprenons, en effet, que deux des hauts fonctionnaires de cette administration vont être admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Le premier est M. Gaillot, directeur de la police municipale. Son successeur, d'ores et déjà désigné, est M. Touny, commissaire divisionnaire de la Ville de Paris; le second est M. Boissenot, ancien chef du personnel, contrôleur général des services extérieurs. Ce poste sera attribué à M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, nouvellement détaché au contrôle général ou il remplace provisoirement M. Duchanoy, décédé.

Par suite de l'absence d'une interruption sur le chemin de fer suisse du Nord-Est, le service de Paris à Vienne par l'Arberg n'est pas garanti; il reste assuré par la voie Nancy-Strasbourg.

Par suite des pluies considérables des temps derniers, un éboulement vient de se produire dans une tranchée entre Gretz et Coulommiers; le service a été interrompu pendant quelques heures. Il a été rétabli, à voie unique, à dix heures ce matin.

Figaro à la Bourse

Vendredi 12 mars. Un peu de lourdeur au début — un tout petit peu. Ça ne peut même pas s'appeler de l'hésitation, tant la nuance était fugitive. Par la suite, du reste, cette nuance a complètement disparu; et les cours des fonds d'Etats n'ont eu aucune peine à reprendre les cours d'hier, et même parfois, à les dépasser. En somme, c'est de la grandiosité fermée, c'est-à-dire que qu'on peut souhaiter de mieux après quatre jours de hausse.

Elle est d'autant plus remarquable, cette fermeté, qu'il n'y a pas d'affaires. On se croise les bras en attendant, sans manifester la moindre impatience, la solution des questions politiques en discussion. Mais, si on ne pratique plus d'achats ni de rachats, on veille soigneusement à ce que rien ne vienne troubler la tranquillité du marché — à ce que rien n'entame le niveau des cours. Le personnel tout entier est tant et si bien convaincu que tout finira le mieux du monde, que les lanceurs de nouvelles fausses ou douteuses, si ingénieuses et si audacieuses d'habitude, n'osent plus se risquer à sortir leur marchandise.

Si nous avons, comme on l'affirme de plus en plus, l'accord des puissances, nous avons aussi l'accord des marchés. A Londres, Vienne, Berlin, après la légère indécision du début, on se remet tout doucement à remonter vers les hauteurs d'hier. L'allure des places étrangères est donc, comme d'habitude, de nos plus éminents et plus avunculaires confrères, kif kif celle de Paris.

Le 3 0/0 finit à 102 85, sans aucun changement. Le 3 1/2 0/0 gagne 5 centimes à 105 85, et monte d'un dixième au comptant, où le 3 0/0 subit une légère diminution de 5 centimes.

L'Italien perd 27 centimes à 88 92, après 89 10. L'Extérieure espagnole progresse de 7/32 à 59. Nouvelle avance de 25 centimes sur le Turc C à 19 30, de 42 centimes sur le Turc D à 48 67 et de 1 fr. 50 sur la Banque Ottomane à 519 50. Les valeurs russes, brésiéliennes, haïtiennes, etc., sont aux environs de leurs cours d'hier, avec, de loin en loin, des petites réactions de rien du tout — des traces, comme on dit en langage d'analyse chimique.

Les variations des établissements de crédit, des principales valeurs industrielles ne présentent pas le moindre intérêt. Même sur des titres comme le Rio ou la De Beers, si remuants la plupart du temps, on relève des différences d'un à deux francs!

Le Lyon gagne 5 fr. à 1,675, de même que l'Orléans à 1,685. Le Nord est en avance de 3 fr. à 1,838. Le Midi perd à fr. 1,287. Les recettes des six grandes compagnies, pour cette semaine, sont en avance de plus d'un million et demi sur celles de la semaine correspondante de 1896.

Les Mines d'or sont un peu plus faibles qu'hier.

Le Boursier.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Crédit lyonnais : situation au 31 janvier, comparée à celle du 31 décembre : variations des principaux chapitres. — AUGMENTATIONS : portefeuille commercial, 83 millions 3/4; dépôts à vue, 23 3/4. DIMINUTIONS : espèces, 14 millions 1/2; reports, 5 3/4; comptes courants débiteurs, 10 1/4; avances sur titres, 5 1/8; comptes courants crédateurs, 14 1/4; acceptations, 10 1/2; dépôts à échéances fixes, 2 1/2.

Société Générale, situation au 28 février, comparée à celle du 31 janvier : variation des principaux chapitres. — AUGMENTATIONS : Espèces, 4 million 1/8; reports et portefeuilles titres, 42; participations et avances, 1/2; dépôts et échéances fixes, 1/4 million. DIMINUTIONS : Portefeuille commercial, 2 millions; avances sur garanties, 1 1/2; comptes courants débiteurs, 7 1/4; comptes disponibles, 3/4; effets à payer, 4; comptes courants crédateurs, 4 millions 3/4. BÉNÉFICES NETS : 800,000 francs.

Le Crédit industriel et commercial vient d'ouvrir, rue de Turane, 96, une nouvelle succursale; elle porte la lettre K; c'est la dix-septième agence de la Société à Paris.

TELEGRAMMES ET CORRESPONDANCES

Du 12 Mars

L'heure universelle

BRUXELLES. — Le ministre des postes et télégraphes a décidé de substituer, à partir du 1er mai, l'heure universelle à l'heure locale.

marquées les vingt-quatre divisions du jour et de la nuit.

Les indications des paquebots et des chemins de fer, les expéditions postales et télégraphiques seront établies d'après le cadran de vingt-quatre heures.

L'escadre du Nord

CHERBOURG. — L'escadre du Nord, qui avait appareillé hier pour Saint-Vaast, a été surprise par un terrible coup de vent de Sud-Ouest. Les avisos-torpilleurs et torpilleurs ont dû rentrer en hâte cette nuit. Ils profitent ce matin d'une accalmie pour rejoindre l'escadre qui elle-même, n'ayant pu gagner Saint-Vaast, est rentrée ici cet après-midi à 3 heures.

BREST. — Après avoir causé de grands dégâts sur nos côtes, le cyclone d'hier s'est calmé, ce qui a permis au croiseur le *Friant* de prendre la mer pour rejoindre l'escadre du Nord.

Commandé par M. le capitaine de vaisseau Melchior, le *Friant* a un équipage de 350 hommes.

Les Œuvres de mer

SANT-MALO. — Aujourd'hui, M. l'abbé Giguère, aumônier du *Saint-Paul*, a célébré à bord du bâtiment la première messe. Complètement armé, le bateau des Œuvres de mer partira dans quelques jours pour l'Islande.

Le *Saint-Pierre* est bordé, on lui met son doublage. Il sera lancé à la fin du mois.

27 personnes empoisonnées

ARRAS. — Vingt-sept personnes de Rouvray, qui avaient mangé d'un pâté vendu par un charcutier du village, sont actuellement gravement malades. Plusieurs d'entre elles sont en danger de mort.

Les démocrates chrétiens et l'abbé Lemire

TOURCOING. — Les démocrates chrétiens, qui s'inspirent des idées de M. de Mun, viennent de fonder à Tourcoing, à l'exemple des Maisons du peuple socialistes, une Maison des œuvres démocratiques. Le local sera inauguré dimanche prochain avec le concours de M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, qui prononcera, à cette occasion, un important discours.

AVIS DIVERS

CENTRAL-HOTEL, le plus grand et le plus élégant Hôtel de BRUXELLES : 500 chambres; en face la gare de Friedrich-Strasse.

VENTE d'une blancheur d'aube, d'une fraîcheur d'aurore par la FLEUR DE PECHE, poudre de la Parfumerie exotique, 33, r. du 4-Septembre.

Mme LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, reçoit, en consultation, de 2 à 4 h., 27, r. Monthabor, les dames malades, stériles ou enceintes.

Les grands succès succèdent des imitations et contrefaçons à bas prix inactives ou nuisibles; tel est le cas du Santal Midy qu'on imite grossièrement par des mélanges bon marché d'essences de copahu, de térébenthine ou de cèdre; le nom Midy sur chaque capsule garantit la gubrison.

RAVENISEZ vos traits, supprimez vos rides avec la Véritable Eau de Ninon, mais exigez le mot « véritable » avec l'adresse de la Parfumerie Ninon, 31, rue du 4-Septembre.

LES THÉÂTRES

Théâtre royal de la Monnaie de Bruxelles : *Fervaal*, action musicale en trois actes et un prologue. Poème et musique de M. Vincent d'Indy.

Quel que soit le sort réservé dans l'avenir à l'œuvre de M. Vincent d'Indy, les directeurs du théâtre de la Monnaie de Bruxelles n'en auront pas moins fait leur devoir en montant *Fervaal*.

Le subtil et volontaire musicien du *Chant de la Cloche*, de *Sauge-Fleurie*, de *Wallenstein*, de la *Forêt enchantée* a su conquérir, en effet, une place assez grande, parmi les compositeurs contemporains, pour que s'imposât, sur une scène d'ordre, l'immédiate représentation de son premier ouvrage dramatique.

En désignant ainsi *Fervaal*, c'est à dessein que je laisse de côté *Attendez-moi sous l'orme*, partitionnée de tendances indécises jadis, il y a quinze ans, place Favart. Mais cette représentation n'allait pas sans de grosses difficultés, car l'œuvre que nous venons d'entendre est des plus audacieusement complexes.

Elle exige d'abord un énorme personnel d'artistes, de coryphées, de choristes, d'instrumentistes, et elle est écrite avec une telle liberté harmonique et symphonique, un tel sans souci des convenances vulgaires, un tel mépris des habitudes vocales et instrumentales qu'il a fallu une vraie bravoure, une inébranlable confiance dans le résultat final à ceux qui ont assumé la lourde tâche d'en offrir au public l'exécution fidèle et sûre.

Si je constate l'extrême complexité de la partition de *Fervaal*, ce n'est point pour en faire un reproche à l'auteur. Le probe et bon ouvrier d'art doit évidemment concevoir son œuvre affranchi de toute préoccupation qui ne serait pas celle de la beauté absolue. Qu'importent les moyens employés, la peine dépensée, si le but glorieux est atteint! Et parce que ma tournure d'esprit, mon tempérament me poussent chaque jour davantage vers la simplicité, la clarté, la netteté, car j'ai l'horreur du prétextueux tout autant que du poncif et du banal, je ne me reconnais pas le droit d'imposer mes préférences à qui que ce soit.

M. d'Indy, ayant aussi l'horreur du banal, cherche à le fuir par les chemins qui lui plaisent. Rien ne me semble plus logique et plus honorable.

Mais ce qui m'étonne et ce qui m'inquiète — je le dis avec une entière franchise — c'est que M. d'Indy, pour composer *Fervaal*, qu'il considère certainement comme une sorte de manifeste dramatique, au lieu d'avoir pris la route de l'exploré, de l'imprévu, ait volontairement dirigé ses pas vers les jardins wagnériens aux portes depuis longtemps ouvertes ou enfoncées, jardins immenses, il est vrai, et qui pourtant nous sont déjà familiers à cette heure, tant nous les avons parcourus de fois, jardins de magnificence et d'exception dont les plates-bandes si superbement fleuries furent piétinées, sacagées par les foules toujours recommençantes. Car l'indépendance d'écriture n'exclut pas la soumission des idées et du style et, sur ce point, l'équivoque est impossible. M. d'Indy, très sciemment, très volontairement, je le répète, a fait, par son poème et par sa musique, une œuvre wagnérienne, essentiellement wagnérienne. Il n'a pas désavoué, à cet égard, un de ses plus fidèles

biographes, M. Etienne Desstranges, qui, dans une intéressante brochure, attache à ceci l'importance d'un acte de foi et qui, énumérant les mérites wagnériens de l'ouvrage, constate, entre autres choses, que le titre d'action musicale donné à *Fervaal* est, en partie, la traduction de « handlung » qui se trouve être aussi celui par lequel Wagner désigne *Tristan* et les drames de la *Tétralogie*. Etiquette particulièrement significative, paraît-il. Du reste, à chaque page de sa partition, aussi bien par des détails de mise en scène — faut-il citer le rideau qui s'ouvre et se ferme? — que par le choix des motifs et leurs développements, l'auteur affirme ses tendances avec une netteté, une crânerie d'allures qui ne sont certes pas pour déplaire.

La manifestation, curieuse assurément, va-t-elle donc wagnérienne de façon définitive notre théâtre lyrique? A vrai dire, je ne le pense pas et, pour achever ma pensée, j'espère bien qu'il n'en sera rien.

Que M. Vincent d'Indy, qui a beaucoup de talent, qui sait son métier comme pas un et qui désire tirer parti du snobisme contemporain, s'attarde à suivre un courant au lieu de le remonter et, par cela même, amoindrisse, de gaieté de cœur, l'effort considérable qu'il vient de faire, cela n'empêche pas *Fervaal*, je l'affirme, d'être un ouvrage toujours des plus intéressants, parfois des plus remarquables, digne à coup sûr des discussions qu'il soulève dès aujourd'hui.

Et si je regrette de voir un artiste prendre l'avis des foules et s'inquiéter de la mode, je n'entends point ne pas honorer comme il convient le patient et acharné labeur de M. d'Indy. Mais ce qui serait déplorable, je le déclare, c'est que les impuissants prennent prétexte de la représentation qui s'achève pour imposer au public les pastiches wagnériens dont, à cette heure moins encore que jamais, on n'a que faire et qui, s'ils étaient tolérés, finiraient par porter atteinte au juste renom d'honnêteté et de vaillance de nos compositeurs. Richard Wagner, bafoué d'abord, n'a été le dieu devant qui le monde s'inclina ensuite que parce que, bon Allemand, il glorifia son pays en ses musiques comme en ses poèmes, et qu'il créa l'œuvre sublime que nous admirons tous, en restant fidèle à sa race. Il donna à ses détracteurs et à ses adorateurs une superbe et utile leçon dont on doit se souvenir. Au surplus, une brève analyse de *Fervaal* permettra d'apprécier la part d'invention qui, ici, revient à M. d'Indy et laissera voir malheureusement l'esprit plutôt retardataire qu'audacieux de l'ouvrage, car enfin il est inadmissible que le wagnérisme, qui appartient déjà à l'histoire ancienne, soit une barricade destinée à arrêter l'art en sa marche glorieuse.

Dans une forêt du midi de la France, aux temps de légende, deux hommes passent et sont attaqués par des paysans. Le plus jeune, Fervaal, frappé d'une flèche, tombe, et le plus vieux, le druide Arfagard, va succomber lorsqu'une femme accourt. C'est Guilhen l'enchantée, la magicienne, la guérissuse, qui emportera Fervaal, le soignera et l'aimera. Mais celui-ci, en la voyant, jette un cri de terreur. Pur et simple il doit rester afin d'accomplir une mission divine. Maudite soit donc la femme, maudite soit donc l'amour!

Cependant, en un jardin de douceur et de délices, voici Fervaal qui dort, heureux. Réveillé par Arfagard, il apprend de lui quelle haute destinée sera la sienne. Les théogonies celtiques lui sont rappelées, ainsi que les trois états du monde et les mystérieux symboles. De Kaito, la mère originelle, serpent primordial, fut engendrée la race de Nuées, la race des Dieux, race à son crépuscule et dont Fervaal reste le seul descendant, race qu'abolira Yésus. Le pays de Cravann, envahi par l'étranger, ne devra sa délivrance qu'à pur, au simple, au sauveur élu, au fils des Nuées et des Dieux. Bienôt, il faudra partir et s'arracher au charme de la femme solennellement maudite. Et voilà Fervaal, maintenant, qui tombe dans les bras de Guilhen et qui n'entend pas l'appel convenu d'Arfagard interrompant par deux fois la longue scène d'amour. Et quand l'homme s'enfuit enfin, il a commis le fatal et terrible péché et Guilhen, à son tour, le maudit et jette à sa poursuite les paysans assassins.

Avant l'élection du brenn de guerre, on assiste à un singulier spectacle. Dans les brouillards qui courent sur la montagne de Cravann apparaissent des formes fantastiques : rochers, arbres, plantes gigantesques, animaux fabuleux, puis le serpent primordial, Kaito, la mère originelle, qui annonce que de la mort naîtra la vie nouvelle, que de Tzeus à son crépuscule naîtra Yésus. Mais, l'aube commençant à poindre, les druides arrivent pour la cérémonie de l'élection. Fervaal, saisissant sa harpe, lance le chant de triomphe qui devrait servir à la victoire. Il est le chef désigné, mais aussi le chef indigne, à présent qu'il a aimé et qu'il aime encore une femme. Puisque Kaito a prédit que de la mort naîtra la vie nouvelle, l'élu, au milieu du combat, s'offrira en holocauste et sauvera peut-être ainsi le pays.

L'armée de Cravann est détruite et Fervaal a survécu. Parmi les cadavres recouverts de neige, Arfagard cherche le coupable et celui-ci supplie le druide de faire le sacrifice exigé par Kaito. En une grande fierté douloureuse, le vieillard va frapper l'enfant de son âme lorsque Guilhen, au loin l'appel désespéré de Guilhen. L'amour est plus fort que tout. Fervaal, éperdu, abat Arfagard de son glaive et tombe une dernière fois dans les bras de la femme qui expire. Alors, chargeant Guilhen sur ses épaules, l'emporte au sommet du mont et disparaît avec elle dans les nuées.

Je me suis volontairement abstenu de signaler les analogies qui existent, au point de vue des personnages, des situations, des idées, des symboles, des thèmes musicaux entre *Fervaal* et les drames de Wagner. Tous ceux qui connaissent *Tristan*, *T*